

A Montreuil, le 16 février 2022
Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 16 février 2022.

Une réunion paritaire s'est tenue pour avancer sur les minimas sociaux sur les différentes primes de la branche. La **FILPAC-CGT** constate qu'une nouvelle fois, la branche patronale reste sur des positions dogmatiques pour ne pas augmenter les primes et notamment l'ancienneté qui malgré un léger sursaut en 2020 a été bloquée plus de 20 ans.

Mais la branche patronale a tout de même décidé d'envoyer des miettes pour salarié.es qu'elle considère comme des gueux :

- ⇒ Prime d'ancienneté : 0,5% soit 3,01€ pour la porter à 604,01€.
- ⇒ Panier de nuit : 1,9% soit 0,11€ pour la porter à 5,70€.
- ⇒ Prime de nuit : 1,9% soit 12,81€ pour la porter à 686,81€.
- ⇒ Astreinte (7 jours consécutif) : 3% soit 3,48€ pour la porter à 119,43€.
- ⇒ Astreinte (pour 24h) : 3% soit 0,50€ pour la porter à 15,45€.
- ⇒ Astreinte (jour férié) : 14% soit 2,10€ pour la porter à 17,10€.

Pour le reste des revendications, circulez, il n'y a rien à voir !

Pour la **FILPAC-CGT** ces propositions sont totalement inacceptables et elles ne sont pas signables. Se pose aussi la question pour la **FILPAC-CGT** d'aller jusqu'à retirer sa signature de l'accord **NAO** 2022.

La **FILPAC-CGT**, si la délégation patronale ne veut pas entendre raison, appellera au blocage des entreprises.

Pour finir, une commission d'extension de la nouvelle **CCN** aura lieu le 31 mars 2022 pour qu'elle soit étendue en avril 2022 dans le meilleur des cas.

Le collectif papier.